



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels
1^{er} degré
DPE1**

**Secrétariat général
Direction des Ressources Humaines**

Cayenne, le 5 mai 2025

Affaire suivie par :
RAMERY Jean
Tel : 05 94 27 20 64
Mél : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr

Route de Baduel – BP 6011
97306 Cayenne Cedex

Note n°2025-646-DPE1 – Note relative à la transformation des postes d'enseignant adjoint en postes de Professeur des Écoles Maître Formateur

Publics concernés : Les professeurs des écoles maître formateur

Objet : Campagne de transformation des postes d'enseignant adjoint en poste de professeurs des écoles maître formateur – rentrée scolaire 2025

Entrée en vigueur : 5 mai 2025

Notice : La présente circulaire a pour but de faire appel au volontariat des professeurs des écoles maîtres formateur pour la transformation de leur poste d'enseignant adjoint en poste de professeur des écoles maître formateur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Référencement : Site académique, rubrique « Circulaires personnels » « Enseignants du 1^{er} degré ».

Annexe 1 : Formulaire de demande de transformation de poste.

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

La présente note de service a pour but d'informer les professeurs des écoles titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maîtres formateurs (CAFIPEMF) qu'ils peuvent se porter volontaire pour la transformation du poste d'enseignant adjoint qu'ils occupent à titre définitif en poste de professeurs des écoles maître formateur à titre définitif.

I – PERSONNELS CONCERNES

Les professeurs des écoles titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF), affectés à titre définitif sur un poste d'enseignant adjoint et qui ne sont pas affectés sur un poste de professeur des écoles maître formateur à titre définitif.

II – PROCEDURE

Les agents devront compléter le formulaire joint en annexe et devront l'adresser à leur IEN de circonscription.

Ce dernier se prononcera sur la candidature de l'agent au regard des besoins et du projet de circonscription.

III – CALENDRIER

La campagne sera ouverte du **5 mai au 19 mai 2025**.

Les agents adresseront le formulaire complété à leur IEN du **5 mai au 14 mai 2025**.

Les candidatures revêtues de l'avis de l'IEN devront être transmises à la DPE1 à l'adresse mail suivante : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr du **15 mai au 19 mai 2025**.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines



Nicole ROCHUR

TRANSFORMATION POSTE D'ENSEIGNANT ADJOINT EN POSTE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (PEMF)

A transmettre au rectorat DPE1 – Gestion collective
à l'adresse suivante : gestionco.dpe1@ac-guyane.fr
Formulaire à retourner pour le : **19 mai 2025**

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Établissement d'affectation actuel :	
Je suis titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) depuis le :	
J'exerce les fonctions de professeur des écoles maître formateur (PEMF) depuis le :	
Je déclare être volontaire pour que le poste d'enseignant adjoint que j'occupe actuellement soit transformé en poste de professeur des écoles maître formateur à compter du 1 ^{er} septembre 2025. <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</div>	
Date :	Signature :
Cadre réservé à l'IEN de circonscription	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	
Motiver l'avis :	
Date :	Signature :
Cadre réservé à l'IA DAASEN	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	
Date :	Signature :